

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250618-62_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le mercredi dix-huit juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy le Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Étaient présents : <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. MENARD José, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, M. ROY Yohan, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tonnerre</i> : M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, Mme PRIEUR Chantal, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian,.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	Excusés avant donné pouvoir : <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne (a donné pouvoir à M. DURAND Thierry), <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric (a donné pouvoir à M. CALONNE Marc), <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), <i>Jully</i> : M. FLEURY François (a donné pouvoir à M. MARONNAT Jean-Louis), <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno (a donné pouvoir à M. FOREY Vincent), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. GOUX Jean-Luc), <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. FICHOT Jean-François), M. CLECH Cédric (a donné pouvoir à Mme PRIEUR Chantal), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), M. GERTNER Philippe (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), M. MANUEL Lucas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Mme ORGEL Emilie (a donné pouvoir à Mme TOULON Sylviane) ; <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).
Nombre de conseillers : - En exercice : 75 - Présents : 45 - Absent(s) : 30 - Pouvoir(s) : 15 - Votants : 60	Absents excusés : <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Gigny</i> : M. TOBIET Michel, <i>Lézennes</i> : M. DUTOIT Franck, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique.
Délibération n° 62-2025	Absents non excusés : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézennes</i> : M. PACAULT Philippe, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine. Secrétaire de séance : Mme TOULON Sylviane Date de convocation : Jeudi 12 juin 2025

Objet :

COMMISSION

**Affaires Scolaires Enfance
Jeunesse**

*Frais de fonctionnement des
écoles primaires*

*Participation des communes
extérieures ou rattachées au
territoire communautaire*

Année scolaire 2024-2025

Le président de séance rappelle que, suite au transfert de la compétence « scolaire », le conseil communautaire doit délibérer pour fixer le montant des frais de fonctionnement à appeler aux communes extérieures ou rattachées au territoire communautaire pour les écoles primaires.

Vu les statuts de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne" et l'arrêté préfectoral N° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la Communauté de Communes.

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 212-8 qui dispose que « (...) Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le territoire de l'ensemble des communes constituant cet établissement est assimilé, pour l'application du présent article, au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement relève de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Considérant que le coût net de fonctionnement des écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire de la CCLTB établi d'après le compte administratif 2024, s'élève à 1 535 714.85 €.

Considérant que les écoles du Tonnerrois en Bourgogne accueillent 967 élèves sur l'année scolaire 2024-2025.

Considérant ainsi que le montant net par élève des frais de scolarité s'élève à 1 588.12 €.

Etant précisé que :

- Le nombre d'élèves pris en compte découle des effectifs transmis par les directions des établissements scolaires à la rentrée 2024.
- Le montant des frais de scolarité par élève ne sera pas proratisé en cas de déménagement en cours d'année.
- Le montant des frais de scolarité pourra être proratisé dans la situation d'une garde alternée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	59	pour
	0	contre
	1	abstention

FIXE le montant net par élève primaire des frais de scolarité pour les communes extérieures ou rattachées (selon le détail des dépenses et recettes figurant en annexe 1 de la présente délibération).

AUTORISE le président ou son représentant ayant reçu délégation à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Monsieur Régis LHOMME

La secrétaire de séance,
Mme Sylviane TOULON



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Annexe 1 :
Détail des dépenses et recettes
des écoles primaires du « Tonnerre »

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

de fonctionnement
 de la Région Bourgogne

ID : 089-200039642-20250618-62_2025-DE

Chapitre/article et Libellés	CA 2024
011 "Charges à caractère général"	442 931,26 €
6042 "Achats de prestations de services"	46 409,85 €
60611 "Eau et assainissement"	8 579,32 €
60612 "Energie-Electricité"	52 812,38 €
60613 "Chauffage urbain"	25 862,14 €
60621 "Combustibles"	
60622 "Carburants"	40,91 €
60623 "Alimentation"	1 802,63 €
60624 "Produits de traitement"	
60631 "Fournitures d'entretien"	8 717,23 €
60632 "Fournitures de petit équipement"	8 253,55 €
60633 "Fourniture de voirie"	
60636 "Vêtements de travail"	660,60 €
6064 "Fournitures administratives"	110,58 €
60668 "Autres produits pharmaceutiques"	365,16 €
6067 "Fournitures scolaires"	52 782,57 €
6068 "Autres matières et fournitures"	
611 "Contrats de prestations"	3 928,60 €
6132 "Locations immobilières"	
61358 "Autres"	20 574,34 €
614 "Charges locatives et de copropriété"	818,04 €
61521 "Entretien terrains"	5 725,00 €
615221 "Bâtiments"	34 273,32 €
615232 "Réseaux"	1 547,52 €
61551 "Matériel roulant"	
61558 "Autres biens mobiliers"	272,89 €
6156 "Maintenance"	5 762,71 €
6161 "Multirisques"	11 649,39 €
6162 "Assurance obligatoire dommage - construction"	
6168 "Autres"	60,35 €
617 "Etudes et recherches"	2 515,10 €
6182 "Documentation générale et technique"	
6184 "Versements à des organismes de formation"	
6185 "Frais de colloques et séminaires"	
6188 "Autres frais divers"	
6226 "Honoraires"	
62261 "Honoraires médicaux"	9,01 €
6228 "Divers"	
6231 "Annonces et insertions"	
6232 "Fêtes et cérémonies"	
6238 "Divers"	2 353,50 €
6247 "Transports collectifs"	33 273,64 €
6251 "Voyages et déplacements"	5,95 €
6261 "Frais d'affranchissement"	492,05 €
6262 "Frais de télécommunication"	9 187,07 €
627 "Services bancaires et assimilés"	
6281 "Concours divers (cotisations)"	775,95 €
6283 "Frais de nettoyage des locaux"	10 174,99 €
6284 "Redevance incitative"	4 971,70 €
62874 "A la caisse des écoles"	
62875 "remboursement de frais aux communes"	87 209,87 €
62878 "A d'autres organismes"	50,00 €
6288 "Autres services extérieurs"	903,35 €
6355 "Taxes et impôts sur les véhicules"	
012 "Charges de personnel"	1 125 685,48 €
66 "Charges financières"	2 091,51 €
67 "Charges exceptionnelles"	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (a)	1 570 708,25 €
013 "Atténuation de charges"	2 670,45 €
74 Dotations subventions participations (FCTVA)	28 554,02 €
75 Autres produits de gestion courante	3 653,41 €
77 Produits exceptionnels	115,52 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (b)	34 993,40 €
SOLDE (c = a - b)	1 535 714,85 €
Nombre d'élèves sur l'année scolaire 2024-2025	967
Montant net par élève des frais de scolarité	1 588,12 €
DONT CHARGES DE PERSONNEL	1 161,34 €
DONT CHARGES DE STRUCTURE	426,78 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 089-200039642-20250618-62_2025-DE